



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 janvier 2017
19 heures 00

NGM/DC

N° 002104

Finances - Budget
primitif 2017- Débat
sur le Rapport
d'Orientations
Budgétaires.

Affiché le :

Le mardi 31 janvier 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 ; L 2311-3 et R 2311-9,

Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte de ce qu'il a pris connaissance et débattu des orientations budgétaires 2017, telles que proposées dans le rapport ci-après.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, la dette mais également un volet ressources humaines.

Dans ce document de référence sont présentées les perspectives financières pour l'année 2017. Les axes forts du budget 2017 en préparation sont une situation budgétaire stabilisée, pas de hausse d'impôt, la priorité au rétablissement d'une gestion responsable. Ce document expose le contexte économique et financier de la Ville d'Apt (I), les orientations budgétaires (II), la dette (III) et la présentation de l'état des ressources humaines de notre collectivité (IV).

I) Contexte économique et financier de la Ville d'Apt

Nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2017

Depuis bientôt 3 ans les collectivités subissent les baisses de dotations de l'Etat. Pour Apt, cela correspond à une perte de 152 000 € en 2017. Additionnée aux baisses déjà inscrites au budget communal les années précédentes, c'est une baisse totale de 2,1 M€ que subit la ville depuis 2014. A cette situation déjà dégradée, il faut ajouter les pertes consécutives aux récentes mesures de l'Etat au titre de la politique de la Ville et en faveur des bailleurs sociaux qui réduisent de manière importante les recettes fiscales issues de la Taxe sur le foncier bâti. A noter que la Cour des Comptes vient de publier son rapport d'analyse (concernant l'année 2015) sur les finances des collectivités locales :

- Qui confirme que la baisse des dotations a entraîné une chute de l'investissement des collectivités en 2014 et 2015 de - 25 % en deux ans.
- Et indique que la poursuite de la baisse des dotations en 2016 et 2017 va mettre les collectivités en grande difficulté.

On pourra également remarquer que les candidats à l'élection présidentielle entendent faire entre 80 et 100 milliards d'euros d'économies pour les dépenses publiques sur cinq ans. Cela annonce, semble-t-il, de nouvelles baisses de dotations pour les collectivités locales.

Une situation financière fragilisée

Des dépenses de fonctionnement trop importantes qui se traduisent par une épargne nette négative :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	- 787 275	- 219 418	- 557 239	- 792 617	- 925 150	- 1 042 943	- 107 032	-239 047

Cette situation a conduit la Chambre Régionale des Comptes à adresser des remarques à la Commune sur sa gestion 2009-2014. Le rapport a été rendu public lors de notre séance du Conseil Municipal du mois de Septembre 2016.

Plan de sauvetage : la Ville sur une trajectoire budgétaire viable

Dans ce contexte tendu, la municipalité a une obligation de remettre la ville sur des rails budgétaires viables pour éviter une mise sous tutelle, conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants : sans augmentation des impôts.

Après des économies réalisées dès 2016 sur le train de vie de la Mairie (*diminution des indemnités d'élus, sobriété protocolaire, efforts de gestion sur les dépenses de personnel ...*), il a fallu engager un travail plus en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique, dans tous les domaines d'interventions municipales. Nous nous devons de poursuivre ce travail en 2017, dans une conjoncture nationale qui ne cesse de se dégrader depuis 5 ans maintenant et rend la tâche encore plus difficile.

Quelques éléments de conjoncture

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

1. L'économie française reste freinée par ses handicaps structurels

La croissance de l'économie mondiale restera en 2017 au voisinage de 3%, accompagnée d'un déplacement de la dynamique d'activité des économies développées vers les économies émergentes et de la zone euro vers les Etats-Unis.

Selon le consensus des économistes la croissance française sera un peu plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle serait de 1,2% après 1,5% en 2016. Le taux de croissance en France semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Le taux de croissance de 1,5% anticipé dans le Projet de Loi de Finances est jugé trop optimiste tant par le Haut Conseil des Finances publiques que par le FMI.

Après un début d'année 2016 en négatif, l'inflation est redevenue positive mais demeure très faible (+ 0,2%). En 2017 elle devrait continuer sa hausse, reflétant celle du prix du pétrole, pour s'établir autour de 1,2%, toujours en-deçà de l'objectif de 2% de la BCE. Cette remontée de l'inflation pourrait affecter la consommation des ménages.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu: après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage a décru très légèrement pour finalement repartir à la hausse à la fin de l'année 2016.

Les conditions de financement restent extrêmement favorables grâce à la conjonction de taux à court terme négatifs ainsi que de la diminution des marges bancaires. On assiste néanmoins depuis 4 mois à une remontée des taux longs, liée aux incertitudes politiques et économiques mondiales.

2. Les grandes lignes du projet de loi de finances 2017 pour les collectivités locales

Le projet de loi de Finances confirme qu'en 2017 les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. Si d'après les annonces de l'exécutif national en place, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années précédentes, l'effort demandé restera conséquent.

En effet, même si :

- L'Etat annonce en parallèle que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local est maintenu et porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) pour permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

- Le mécanisme de la Dotation de Solidarité Urbaine est reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions) dont l'attribution sera plus ciblée car réservée désormais aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants et non plus aux trois quarts comme aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). La commune d'Apt classée 357ème bénéficiera d'une croissance du versement de dotation qui concerne les communes les plus pauvres de notre pays. Ce nouveau mode de calcul est actuellement à l'étude : il se base sur l'évolution d'un indice au sein duquel le poids du revenu moyen va être renforcé, au détriment du potentiel financier. Cet effet revenu, modifierait le rang DSU de la Ville d'Apt et devrait souligner plus encore la pauvreté de notre commune en raison de la faiblesse du revenu moyen.

- La Dotation de Solidarité Rurale est reconduite et légèrement augmentée (1,359 milliard d'euros soit +117 millions). Cette augmentation ne représentera qu'un montant supplémentaire de 10 000 € pour Apt en 2017.

Ces annonces ne sauraient cependant masquer le repli important et historique de l'Etat, depuis 5 ans, dans l'aide qu'il apportait jusqu'alors aux collectivités territoriales qui sont les principaux investisseurs en France.

Les finances de notre collectivité sont aussi impactées par :

- La réforme des rythmes scolaire pour laquelle la Ville a mis en place de très importants dispositifs, ne bénéficie que d'une aide de 54 000 € par an sans que l'on ait de garantie sur la pérennité de ce financement.

- L'augmentation du point d'indice d'1,2 % (réalisée en deux phases, la première au 1er juillet 2016, et la seconde au 1er février 2017), ainsi que la refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes / points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget communal. Nous avons estimé cette dépense supplémentaire à 100 000 € pour 2017.

Dans ce contexte, l'année 2017 nous imposera d'ajuster au plus fin et au plus précis nos recettes et nos dépenses.

II) Orientations budgétaires

A) LE FONCTIONNEMENT

Les objectifs de gestion rappelés, il convient de s'appuyer sur le rapport de la CRC particulièrement en ce qui concerne la recommandation N° 3 qui demande à la Ville de « *reconstituer la capacité d'autofinancement de la commune et en maîtrisant les charges de personnel et en augmentant les produits de gestion* ». Les pages 13 à 24 du rapport soulignent les dérives de gestion et, en contre-point, l'importance des efforts à déployer sur la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

La capacité d'autofinancement dont parle la CRC est appelé aussi épargne brute. Elle est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

1) Les recettes :

Les options qui ont été retenues pour la construction du budget sont les suivantes :

- Les taux de la fiscalité ne seront pas modifiés et la suppression de l'abattement général à la base est intégré pour une recette supplémentaire à compter de 2017 pour 300 000 €/ an. L'augmentation des bases est quant à elle raisonnée : pour 2016 nous pouvons remarquer cependant que les bases fiscales ont diminuées alors que la population aptésienne augmentait et que le parlement avait voté un accroissement des bases fiscales de 1 % en 2016. Un travail sur les bases fiscales est donc nécessaire pour comprendre ce phénomène et garantir les produits qui sont indispensables à nos ressources propres. Pour l'avenir, et au regard de ce qui fut voté en loi de Finances pour 2017, il est envisagé + 0,4 % pour les taxes ménages en 2017. En revanche les compensations fiscales continueront de baisser. Cette baisse au demeurant va s'accroître en 2017. Le parlement, sous la pression des départements qui étaient mis à contribution de manière importante, a accepté que les compensations fiscales reculent au maximum de 39,9%, et non plus des 22,5% ainsi que cela était prévu initialement.
- Possibilité de réactivation de la TLPE : En 2014, le Conseil Municipal d'Apt, quelques semaines avant les élections municipales, a suspendu l'application de la délibération du 23 février 1981 instaurant la taxe sur la publicité devenue depuis la Taxe locale sur la publicité extérieure. Outre que la renonciation à une recette déjà ancienne est problématique, il existe une nécessité d'augmenter les produits de gestion comme l'a souligné la CRC. Le gain possible serait de 70 000 € par an.
- La Dotation de Solidarité Communautaire, qui se réduirait de 70 000 € pour 2017 : un travail est à effectuer avec la Communauté de Commune pour établir un pacte financier. Le croisement des perspectives de la ville d'Apt avec celles de la CCPAL permettra de déterminer l'équilibre indispensable à nos relations. La création d'un tel pacte est imposé par ailleurs en raison de l'appartenance de la Ville aux dispositifs de politique de la Ville. Il permettra enfin de compléter le schéma de mutualisation que nous devons établir avec notre EPCI de référence.

- Le FPIC est actualisé des informations dont nous disposons ce jour. Il conviendra cependant pour ce dernier d'être vigilant : les modes de calculs ont été repris par la loi de Finances et pourraient donner lieu à une modification du calcul de répartition effectué par la Communauté de Commune.
- Une baisse de la DGF sur 2017 à hauteur de - 152 030 €
- La péréquation, comme les années précédentes, continuera de bénéficier à la Ville d'Apt au travers d'une augmentation que l'on peut espérer constante de la DSR (+ 10 000 €/an) et de la DSU (+ 44 000 €/an).
- Les recettes propres vont être analysées, ce qui pourra amener à l'actualisation de certains tarifs sur la base d'un rapprochement avec les tarifs appliqués dans les communes voisines.

Les recettes de fonctionnement et leur évolution :

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	16 544 048	0	1 371
2014	16 260 209	-1,72 %	1 309
2015	16 348 988	0,55 %	1 289
2016*	16 489 539	0,86 %	1 261
2017*	16 000 000	-2,92 %	1 224

*Prévision CA et BP

L'évolution moyenne et totale sur l'ensemble de la période :

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	-0,82 %	-3,24 %

Les principales recettes de fonctionnement :

Produits de la fiscalité directe: La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, hors rôles supplémentaires). En 2017, elle intègre pour la taxe d'habitation la suppression de l'abattement général à la base votée en 2016, pour un produit supplémentaire de 300 000 €. La fiscalité directe est une recette importante de la collectivité puisqu'elle représente plus d'un tiers de nos ressources. Elle connaît une progression de plus en plus tenue qui s'est même réduite en 2016 malgré une croissance des bases votée à 1 % par le Parlement. La ville a ainsi perdu plus de 60 000 € au regard du réalisé 2015 (-1%). Pour 2017, le parlement a voté une augmentation encore plus faible des bases à + 0,4 %.

Produits de la fiscalité indirecte: La fiscalité indirecte comprend les recettes autres que la fiscalité directe et les recettes transférées (la DSC, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...). Elle anticipe une DSC qui se réduirait en 2017 de - 70 000 €. La seule ressource dynamique est les droits de mutations qui sont cependant extrêmement fluctuants et liés à la conjoncture. Ces recettes au global se stabilisent.

Dotations : Elles comprennent les recettes comme la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations. Les compensations sont envisagées en baisse de 5 % par an et la DGF se rétracte de 150 000 € en 2017. Ces baisses ne sont pas compensées par la très faible augmentation de la DSU et de la DSR. L'évolution des principales dotations d'Etat se sont rétractées de plus de 20 % en 4 ans soit une perte pour le budget municipal de près de 600 000 € au total.

	VARIATION							
					réel 2016 / réel 2015		réel 2016 / réel 2013	
	2013	2014	2015	REEL 2016	montant	% variation	Montant	% variation
DGF	2 217 354	2 125 276	1 794 573	1 485 496	- 309 077	-17,22%	- 731 858	-33,01%
DSU	307 658	311 658	314 463	317 608	3 145	1,00%	9 950	3,23%
DSR	218 226	242 788	261 143	297 500	36 357	13,92%	79 274	36,33%
Péréquation	86 483	103 779	124 535	149 442	24 907	20,00%	62 959	72,80%
	2 829 721	2 783 501	2 494 714	2 250 046	- 244 668	-9,81%	- 579 675	-20,49%

Nous constatons que non seulement nos recettes se réduisent du fait de la faiblesse du

dynamisme de nos bases fiscales, et des dotations qui baissent, mais que l'Etat utilise les compensations qui nous sont reversées comme des variables d'ajustement au budget de la Nation.

	2013	2014	2015	2016
COMP.TH	310 589	328 279	372 820	315 494
COMP.TFB	31 012	24 706	16 174	32 816
COMP.TFNB	12 398	11 984	10 935	9 924
COMP.TP	89 777	70 664	46 686	39 593
TOTAL	443 776	435 633	446 615	397 827
Evolution 2013/2016	-10,35%			

Autres recettes : Elles incluent notamment les produits des services, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements... En 2016 ces recettes sont artificiellement augmentées par le remboursement d'une dette demandée par la CRC. Il s'agissait de corriger une erreur d'écritures comptables intervenue à la trésorerie en 1997 et qui n'avait pas été corrigée depuis: le remboursement avait bien été fait par la Ville mais la dette ne s'était pas amortie dans les comptes de la Trésorerie. Une recette a été en effet constatée en fonctionnement (elle corrigeait la dépense déjà effectuée), et la dépense (le remboursement de la dette), s'est réalisé en section d'investissement. La baisse constatée sera de plus de 300 000 € mais relève de la régularisation comptable.

2) Les Dépenses

Au regard des recettes qui baissent, les dépenses de fonctionnement se doivent d'être contenues. Les dépenses des services se réduiront de 5 % hors les charges incompressibles. Les charges de personnel sont anticipées en progression de 1 % sur la période. Cette évolution, imposée par des facteurs externes à la Ville d'Apt, prend en compte le GVT, l'alignement des cotisations sociales et retraites avec le privé qui est lissée jusqu'en 2020, et, en 2017, l'augmentation du point d'indice (+0,6 %), le versement de la NBI au titre de la mise en œuvre de la politique de la Ville.

L'enveloppe allouée aux subventions reste stable en 2017, mais elle sera conditionnée par la prise en charge par les associations d'au moins une partie des dépenses induites par les mises à disposition dont elles bénéficient et en tout état de cause de la charge de personnel municipal qu'elles occasionnent.

Sur la base de ces hypothèses l'évolution des dépenses se traduirait ainsi :

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	15 148 670	0	1 256
2014	15 041 856	-0,71 %	1 211
2015	14 752 877	-1,92 %	1 163
2016*	14 610 408	-0,97 %	1 117
2017*	14 700 000	0,62 %	1 124

*Prévision CA et BP

L'évolution serait sur la période de :

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	-0,73 %	-2,9 %

Il faut noter que les recettes de fonctionnement se rétractent de 2,5 % en 2017 alors que les dépenses augmentent de 0,62 %. Ce phénomène marque que nous sommes dans un effet de ciseau important (recettes et dépenses évoluant chacune dans un sens défavorable) qui dégradera nos ratios en 2017. Cependant la Ville d'Apt s'inscrit, par une politique volontariste sur les recettes, dans la perspective d'une inversion de tendance qui se traduirait dès 2018. Les charges à caractère général, malgré une baisse de 5 % des dépenses des services, sont impactées par la création du GIP pour 6 mois en 2016 et en année pleine en 2017. La ville d'Apt paye en effet les repas et les dépenses de fonctionnement du GIP et celui-ci nous

rembourse les salaires des agents mis à disposition. L'inscription et l'impact budgétaire apparaissent à un triple niveau: en dépenses nous conservons les charges de personnel et nous payons les repas ; en recettes nous nous faisons rembourser les salaires.

Les dépenses de personnel sont certes contenues mais elles progressent cependant de 1 % des obligations sociales qui sont décidées par le Gouvernement. Les autres dépenses restent stables que ce soient l'enveloppe globale des subventions ou les participations, notamment celle au CCAS.

Les intérêts de la dette en revanche recommencent à augmenter en raison du mécanisme financier propre au prêt de la Caisse d'Épargne qui prévoit des différés dans le paiement des intérêts de l'emprunt réalisé en 2014. Ces intérêts d'emprunt sont appelés, pour cette même raison, à être bien plus importants en 2018.

Malgré les efforts de maîtrise de nos dépenses et au regard de la conjoncture défavorable aux collectivités locales, nous devons constater que cette année de transition budgétaire nécessitera encore un travail de restructuration de nos dépenses et une collaboration étroite avec l'intercommunalité. De notre pacte financier et de nos mutualisations dépendront les évolutions futures de nos budgets. Par ailleurs, un travail sur nos bases fiscales est indispensable et prioritaire pour que nous en maîtrisions l'évolution. De la santé de notre section de fonctionnement dépend en effet l'investissement que nous devons aux aptésiens.

B) L'INVESTISSEMENT

Nous verrons les recettes et les dépenses de manière très classique, en notant en préalable que les recettes d'investissement sont directement issues de deux contraintes budgétaires : l'autofinancement, ou l'épargne brute et le montant de remboursement de la dette en capital. La CRC notait (page 22) que « la Capacité d'autofinancement ne permet pas de couvrir en priorité l'annuité de la dette en capital (...), elle ne laisse aucune marge de manœuvre pour financer de nouveaux investissements » ; « les dépenses d'équipement se sont élevées à 2,4 M€ par an en moyenne. Elles se situent à un niveau inférieur d'1/3 à celui des communes de la même strate démographique » ; « Au 31 Décembre 2014, selon les calculs de la Chambre, il faudrait théoriquement 114 ans à la collectivité pour procéder au renouvellement de ses immobilisations. La situation est particulièrement préoccupante pour les réseaux (318 ans) et les immeubles de rapport (119 ans). »

Nous ne pouvons pas malheureusement dégager des marges de manœuvre pour améliorer cette situation. L'autofinancement 2017 sera environ de 1,3 M€ et le remboursement du capital de la dette de 1,4 M€. L'investissement que nous pourrions faire est donc directement issu du nouvel emprunt que nous contracterons de 1 M€. Il se complétera de recettes d'investissement au rang desquelles les subventions d'investissement qui devraient être de 528 000 € en 2017. Le niveau des subventions d'investissement s'élève à un niveau de 25-30 % des investissements réalisés. Ce ratio est en progression et nous espérons qu'il progressera encore les années suivantes.

Les recettes propres complètent ce financement et, outre le FCTVA qui devrait s'élever à 204 000 €, nous bénéficions de la taxe d'urbanisme dont le montant des recettes se rétracte et que nous anticipons au même niveau que l'an dernier à 74 791 €. Les amendes de police enfin complètent nos financements, elles se réduiront elles aussi comme dans toutes les villes de France en raison d'un mode de reversement qui est défavorable aux communes et devraient se fixer à 80 000 €.

Au regard de ces perspectives, l'investissement en 2017 devrait s'établir à 1,8 M€. En comparaison avec les communes de la strate il devrait s'élever à plus de 7 M€. Les principales opérations qui seront financées sont :

OPERATION	MONTANT
REHABILITATION CRECHE LE NID EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE	141 000,00
2EME TRANCHE SOLDE PARTICIPATION CD 84 AMENAGEMENT RD 900 GARE	105 000,00
2EME TRANCHE VIDEO SURVEILLANCE	80 000,00
AMENAGEMENT PLACE CARNOT	650 208,00
TRAVAUX AMENAGEMENT ECOLES 1ER DEGRE (PROG 4100)	151 200,00

III) Etat de la Dette

« L'encours de la dette de la Ville d'Apt se situe à un niveau supérieur de plus de 70 % à celui des communes de la même strate démographique » ; « le ratio d'endettement s'élève à 122 % en moyenne (...) avec un ratio supérieur à 100 % la commune figure depuis plusieurs années dans le réseau d'alerte de la DDFIP » ; « la capacité de désendettement ne cesse de se dégrader depuis 2010 (...) » La situation de la Ville d'Apt telle que relevée par la Chambre Régionale des Comptes ne laisse pas lieu au doute. La Ville est en quelque sorte sous la double menace d'une tutelle de la Chambre ou d'une tutelle des banquiers.

La structure de la dette de la Ville se présente ainsi :

Elements de synthèse	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Votre dette globale est de :	17 013 674 €	17 487 816.70 €	-2,7 %
Son taux moyen s'élève à :	3.66 %	3.66 %	
Sa durée de vie moyenne est de :	8.49 ans	8.74 ans	

La durée de vie d'un emprunt est la période qui sépare son émission de son remboursement. Lorsque celui-ci s'effectue en plusieurs fois, on parle de durée de vie moyenne, qui correspond à la moyenne des durées de vie de chacune des tranches de l'emprunt.

La ventilation taux fixes - taux variable se décline de la manière suivante :

Type	Capital Restant Dû	% exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	13 251 756.27 €	77,88 %	4,41 %
Variable	2 172 683.73 €	12,77 %	0,21 %
Livret A	1 589 234.00 €	9,35 %	2,62 %
Ensemble des risques	17 013 674 €	100 %	3,66 %

100 % de la dette respecte la charte de bonne conduite et est classé 1A. Les principaux prêteurs pour les 31 lignes de prêt sont :

CE	DEXIA	SG	CDC	BRED	Autres
39,78%	25,32%	17,89%	8,87%	5,92%	2,22%

Cet héritage d'un lourd endettement grèvera le budget encore quelques années.

La contrainte de bonne gestion pour ne pas aggraver cet endettement pèse d'autant plus sur la gestion de l'actuelle municipalité.

IV) Etat du Personnel

La Chambre régionale des comptes a souligné que « Les dépenses de personnel, qui représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement (67 %) de la commune, sont en augmentation constante » ; « Le temps de travail est inférieur à la durée légale. » ; « Le régime indemnitaire des agents titulaires est également très favorable pour certaines catégories de personnel. » Aussi sur les 7 recommandations de la Chambre, 4 concernent-elles le personnel et sa gestion.

Au regard de ces préconisations, la Ville d'Apt va devoir assurer une grande maîtrise de sa masse salariale. L'objectif retenu dans le DOB vise à une croissance très mesurée de 1 % sur l'année 2017. Cependant ces dépenses vont continuer à augmenter du fait des mesures décidées par l'Etat :

- Le point d'indice va s'apprécier, au 1er Février 2017, de + 0,6 %.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) va s'appliquer à l'ensemble des déroulés de carrière des agents qui obtiendront cette année une promotion ou un avancement d'échelon,
- La réforme « prime-point », si elle n'améliore pas la rémunération des agents, va faire croître de manière substantielle les cotisations versées par la Ville aux organismes sociaux,
- La NBI qui sera versée aux agents travaillant au sein d'un dispositif quartiers prioritaires politique de la ville, va impacter notre budget même si nous souhaitons que cet impact soit le plus mesuré possible.

Pour maîtriser ces charges de personnel, les dépenses devront être contenues par :

- **Des non remplacements de départs en retraite.**
- Une réduction des heures supplémentaires.
- La mise en conformité du temps de travail selon la durée légale et l'annualisation du temps de travail.
- La réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Ces deux dernières mesures devront être effectives au 1^{er} Janvier 2018.

Le travail d'expertise sur les processus de travail est assuré par l'encadrement dont le nombre est réduit à la Mairie d'Apt. De plus, l'encadrement intermédiaire (cat. B) est proportionnellement encore plus réduit par rapport à la moyenne de la fonction publique territoriale. Au total, l'organisation optimum du travail s'en trouve certainement affaiblie :

Répartition par catégories au 31 Décembre 2016 :

	Apt	Moyenne FPT
Catégorie A	5,2 %	8,4 %
Catégorie B	6,6 %	13,6 %
Catégorie C	88,2 %	78 %

Sur les effectifs et leur répartition par filière, nous constatons qu'entre 2015 et 2016, les effectifs se sont réduits de 15 agents.

STATUT	CATEGORIE	FILIERE	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Evolution
NON TITULAIRES	A	ADMINISTRATIVE	2	2	0
	A	ANIMATION	1		-1
	B	SPORTIVE	1		-1
	C	ANIMATION	2	5	3
	C	TECHNIQUE	22	23	1
	C	ADMINISTRATIVE	1	1	0
Sous total			29	31	2
TITULAIRES / STAGIAIRES	A	ADMINISTRATIVE	6	7	1
	A	CULTURELLE	1	1	0
	A	SPORTIVE	1	1	0
	A	TECHNIQUE	4	3	-1
Sous total			12	12	0
	B	TECHNIQUE	6	6	0
	B	SPORTIVE	4	3	-1
	B	POLICE MUNICIPALE	1	1	0
	B	CULTURELLE	1	2	1
	B	ANIMATION	2	2	0
	B	ADMINISTRATIVE	4	5	1
Sous total			18	19	1
	C	ADMINISTRATIVE	30	29	-1
	C	ANIMATION	27	27	0
	C	CULTURELLE	5	4	-1
	C	MEDICO SOCIALE	11	13	2
	C	POLICE MUNICIPALE	13	12	-1
	C	TECHNIQUE	140	122	-18
sous total			226	207	-19
CONTRATS AIDES			13	13	0
TOTAL GENERAL			298	283	-15

Les dépenses de personnel entre 2015 et 2016 se sont rétractées. Elles sont donc certes contenues mais elles progresseront cependant en 2017 au vu des mesures obligatoires précitées.

2013	2014	2015	2016	2017
9 601 457	9 862 046	9 838 071	9 740 456	9 837 861

Elles ne parviennent pas encore à réduire la proportion qui est actuellement la leur :

2013	2014	2015	2016	2017
63,38 %	65,56 %	66,69 %	66,67 %	66,92 %

Part salaire et part prime

Les données présentées sont en rémunération brute :

	Statut	Part salaire	%	Régime Indemnitare	%	Prime annuelle	%	Total
2014	Stagiaires/ Titulaires	4 844 198,51	84%	701 116,98	12%	209 988,40	4%	5 755 303,89
	Contractuels	483 125,98	90%	40 393,90	8%	13 172,99	2%	536 692,87
2015	Stagiaires/ Titulaires	4 981 641,83	84%	703 933,71	12%	210 118,57	4%	5 895 694,11
	Contractuels	426 563,76	91%	33 900,34	7%	8 981,58	2%	469 445,68
2016	Stagiaires/ Titulaires	4 877 254,57	84%	680 044,36	12%	205 323,7	4%	5 762 622,64
	Contractuels	503 928,03	90%	40 578,05	7%	14 717,99	3%	559 224,07

Conclusion:

En conclusion, dans un contexte budgétaire restreint la Ville d'Apt doit s'adapter à des marges de manœuvre de plus en plus étroites. En l'absence de mesures nouvelles, la hausse même contenue des dépenses de fonctionnement, la diminution des dotations conduiraient en prolongeant les tendances sur les exercices ultérieurs à une disparition de l'épargne nette malgré un recours à l'emprunt. Le travail qui s'impose à la municipalité est donc de redresser les finances de la collectivité, d'identifier les sources d'économies et de recettes nouvelles. Nous le ferons dans le respect des engagements pris à l'égard des Aptésiens en nous appuyant sur des axes forts et en fixant des objectifs :

- Une gestion efficiente des ressources humaines pour une maîtrise plus précise des besoins des services.
- Le recensement et une gestion fine des effectifs, la mise en conformité du temps de travail, la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.
- La mise en place de nouveaux modes organisationnels : évaluation des besoins, redéploiement, mutualisation, formation.
- Une maîtrise budgétaire adaptée au soutien de la municipalité et des relations ordonnateur – comptabilité/finances.
- Une démarche de partage de la fonction juridique pour développer le conseil et assurer une défense des intérêts de la collectivité.
- Une démarche de dématérialisation.
- Une gestion plus dynamique des biens immobiliers : inventaire, conditions d'occupation, valorisation, cessions.
- Sources de financements externes, recherche de subventions.
- Mise en place d'un pacte financier avec l'intercommunalité (travail sur les transferts, compétences, perspectives, modulation de la DSC et FPIC).

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI